

07 juin 2006 -15:45

L'OSCE examine la demande d'adhésion du Monténégro à l'Organisation.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe examinait ce 6/06/2006 une demande émanant de la République nouvellement indépendante du Monténégro, et visant à faire de cet état le 56ème état participant à l'OSCE.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe examinait ce 6/06/2006 une demande émanant de la République nouvellement indépendante du Monténégro, et visant à faire de cet état le 56ème état participant à l'OSCE.

L'OSCE examine la demande d'adhésion du Monténégro à l'Organisation. VIENNE, le 6 juin 2006 - L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe examinait ce 6/06/2006 une demande émanant de la République nouvellement indépendante du Monténégro, et visant à faire de cet état le 56ème état participant à l'OSCE. « Les états participant à l'OSCE examineront attentivement et sans délai la demande du Monténégro », a déclaré M. Karel De Gucht, Ministre belge des Affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE. Miodrag Vlahovic, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, a écrit le 4 juin au Ministre De Gucht pour lui signifier que le Monténégro était prêt à accepter tous les engagements et toutes les responsabilités nécessaires pour adhérer à l'OSCE. « Le gouvernement de la République du Monténégro exprime son engagement en faveur de tous les principes et normes de l'OSCE, ainsi que sa disposition à coopérer de manière active, avec tous les états participant à l'OSCE, à la poursuite des objectifs de cette organisation », a écrit le Ministre Vlahovic. Les Ministres des Affaires étrangères des 55 états-membres examineront la demande du Monténégro d'adhérer à l'OSCE, dans le cadre d'une procédure dite de silence, ce qui signifie que la demande sera acceptée si aucun pays n'élève d'objection avant une date limite qui reste à fixer. La République de Serbie est l'héritière juridique de l'état unifié de Serbie et du Monténégro, et elle n'a donc pas besoin de poser sa candidature pour pouvoir adhérer à l'OSCE.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)